

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de
Guadeloupe**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**

AVIS n° 2011/01

Vu la fiche ZNIEFF n° 0000 1011, dite de la «Pointe de l'Émitage» à Bouillante,
présentée en séance par Claude BOUCHON;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en
séance plénière le vendredi 04 mars 2011, à Montébello (Petit-Bourg)

Valide la fiche ci-dessus mentionnée.

Fait à Basse-Terre, le 30 avril 2011.....

Félix LUREL



Président du CSRPN

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**

**AVIS n° 2011/02 sur les listes espèces et habitats du
réseau écologique des DOM (Guadeloupe)**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance plénière le vendredi 04 mars 2011, à Montébello (Petit-Bourg) valide les listes présentées en tenant compte des remarques formulées lors de la réunion (cf. PV)

Fait à Basse-Terre, le 30 avril 2011

Félix LUREL



Président du CSRPN

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Rappels et recommandations relatifs au projet Volcano Parc

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance plénière le vendredi 04 mars 2011, à Montébello (Petit-Bourg) se prononcera ultérieurement sur le projet lorsque sa définition sera plus avancée.

Il saisit l'occasion pour faire les remarques préliminaires suivantes :

1. il est indispensable de garantir une accession non discriminatoire au site.
2. il n'est pas envisageable d'altérer la structure forestière et la biodiversité dans un cœur de Parc. Les formations végétales constituent un ensemble écologique unique, caractérisé par une richesse et un endémisme exceptionnels (30% des espèces arborescentes sont endémiques des Petites Antilles).
3. un tel projet ne figure pas dans les dérogations prévues par le décret créant le Parc national de la Guadeloupe.
4. la fréquentation doit être régulée de façon à réduire son impact sur le milieu naturel.
5. le Conseil signale qu'en forêt humide les incendies sont possibles.

Fait à Petit-Bourg, le 04 mars 2011

Jacques FOURNET



Vice-Président du CSRPN